

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	
PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER	
Procès verbal du 4 mai 2009	<p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 4 mai 2009 à 20 h.</p> <p>Sont présents : les conseillers Sylvain Labrecque, Viateur Fournier, Normand Raby, Yves Boissonneault, Dany Bolduc et David Boissonneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Beaudoin, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 4 mai 2009	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 4 mai 2009</p>
	<ol style="list-style-type: none"> 1 <i>PRIERE</i> 2 <i>MOT DE BIENVENUE</i> 3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i> 4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i> 5 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> <ol style="list-style-type: none"> 5.1 Paiement des comptes 5.2 Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2008 5.3 Abonnement à Réseau d'information municipale 5.4 Heure d'ouverture du bureau municipal pour la période estivale 5.5 Vente de garage 2009 5.6 Souper avec le vérificateur 5.7 Dépôt des états financiers 2009 et du rapport du vérificateur 5.8 Réserve du secteur aqueduc et égout 5.9 Avis de motion pour l'adoption d'un programme municipal complémentaire au programme « Accès logis » 6 <i>SÉCURITÉ PUBLIQUE</i> <ol style="list-style-type: none"> 6.1 Ramonage des cheminées 7 <i>TRANSPORT</i> <ol style="list-style-type: none"> 7.1 Contrat pour le rapiéçage et recouvrement bitume 7.2 Marquage de rues 8 <i>HYGIENE DU MILIEU</i> <ol style="list-style-type: none"> 8.1 Compensation pour le tri des matières recyclables 9 <i>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE</i> <ol style="list-style-type: none"> 9.1 Demande à la CPTAQ de Mesdames Florence Goudreau et Jeannine Charbonneau 9.2 Demande à la CPTAQ de la Ferme Fleur du Jour 9.3 Vente d'un terrain sur la rue Préfontaine 9.4 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement de zonage 124 10 <i>LOISIRS ET CULTURE</i> <ol style="list-style-type: none"> 10.1 Remplacement d'un poteau au Centre de loisirs 11 <i>PERIODE DE QUESTIONS</i> 12 <i>VARIA</i> <ol style="list-style-type: none"> 12.1 Ajout d'une municipalité à la Corporation de transport la Cadence 12.2 Invitation souper-conférence du 50^e anniversaire du Mont Apic 12.3 Circulation des vtt sur les chemins publics 12.5 Invitation souper conférence au profit de Partenaires 12-18 12.6 Journée régionale canneberge 12.7 Tournoi de golf pour la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable 12.8 Droit de passage à Molopo Canada 12.9 Antenne cellulaire

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



	13	<i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i>						
	14	<i>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</i>						
Ouverture de la séance		Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.						
105-2009 Adoption de l'ordre du jour		<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p>ADOPTÉE</p>						
106-2009 Inversion des points à l'ordre du jour		<p>SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.</p> <p>ADOPTÉE</p>						
107-2009 Présentation des comptes		<p>SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :</p> <table border="0"> <tr> <td>Chèques numéros 8927 à 8968</td> <td>55 530.80 \$</td> </tr> <tr> <td>Autres paiements effectués par la directrice générale</td> <td>26 926.08 \$</td> </tr> <tr> <td>Grand total des paiements</td> <td>82 456.88 \$</td> </tr> </table> <p>ADOPTÉE</p>	Chèques numéros 8927 à 8968	55 530.80 \$	Autres paiements effectués par la directrice générale	26 926.08 \$	Grand total des paiements	82 456.88 \$
Chèques numéros 8927 à 8968	55 530.80 \$							
Autres paiements effectués par la directrice générale	26 926.08 \$							
Grand total des paiements	82 456.88 \$							
Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2009		La directrice générale dépose deux états comparatifs semestriels, soit un premier qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 31 mars 2009, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.						
108-2009 Abonnement à Réseau d'information municipale		<p>SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve l'abonnement de la municipalité au «Réseau d'information municipale» pour un montant de 250\$ plus taxes, qui sera puisé au compte Fournitures de bureau (02 13000 670).</p> <p>ADOPTÉE</p>						
109-2009 Ouverture du bureau municipal pour la période estivale		<p>SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE les heures d'ouverture du bureau municipal soient les suivantes pour la période du 5 juin au 4 septembre 2009 :</p> <p>Lundi, jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h Mardi, mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h Vendredi : 9 h à 12 h</p>						

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>110-2009 Vente de garage 2009</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise la tenue de la «Journée Ventes de garage» dans les rues de la municipalité le 17 mai 2009.</p> <p>QUE la directrice générale soit désigné comme représentant de la municipalité pour l'émission des permis de vente de garage conformément à l'article 11 du règlement numéro 247 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 235 concernant les nuisances».</p>
<p>111-2009 Souper du vérificateur</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise la dépense pour le souper avec le vérificateur pour l'analyse des états financiers 2008 qui a eu lieu le 20 avril 2009. La somme de 169.68\$ sera puisée au poste Relations extérieures – élus (02 11000 493).</p>
<p>112-2009 Dépôt des états financiers 2008 et du rapport du vérificateur</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE les états financiers 2008 ainsi que le rapport du vérificateur déposés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit acceptés.</p>
<p>113-2009 Réserve du secteur aqueduc et égout</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal réserve à même le surplus libre général le montant de 1 372\$ et ce, conformément aux états de recettes et dépenses pour le secteur aqueduc et égouts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, lesquels ont été préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton.</p>
<p>Avis de motion</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>Le conseiller Sylvain Labrecque donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant un programme municipal complémentaire au programme « Accès logis » et prévoyant l'octroi d'une aide financière à la Corporation des Aînés de Lyster qui a un projet admissible au programme « Accès logis » de la Société d'habitation du Québec.</p>
<p>114-2009 Ramonage des cheminées</p>	<p>ATTENDU l'offre de services présentée par l'entreprise Ram-Tech de faire le ramonage à un coût variant entre 40 \$ et 60 \$;</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de l'entreprise Ram-Tech et demande l'émission d'un permis de ramonage à cet effet.</p>
	<p>ADOPTÉE</p>

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



115-2009
Contrat pour le rapiéçage et le recouvrement de bitume

ATTENDU les soumissions reçues pour le rapiéçage et le recouvrement de bitume :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>Prix à la tonne métrique avant taxes</u>
Pavage Lagacé et Frères	123.29\$
Ray-Car, Division de Sintra	133.65\$

SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour le rapiéçage et le recouvrement de bitume à Pavage Lagacé et Frères. À cette fin, une dépense de 54 077\$ (TVQ incluses) est autorisée et sera puisée au poste Asphalte (02 32000 625).

ADOPTÉE

116-2009
Marquage de rues

SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve le marquage de ligne pour la somme maximale de 4 395\$, qui sera puisée au poste Marquage de ligne (02 32070 521).

ADOPTÉE

Compensation pour le tri des matières recyclables

Le conseil municipal demande à la directrice générale de transmettre une lettre à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie expliquant le refus de la municipalité de payer une somme supplémentaire pour le traitement des matières recyclables, tel que demandé dans leur lettre du 27 février dernier.

117-2009
Demande à la CPTAQ de Mesdames Florence Goudreau et Jeannine Charbonneau

ATTENDU la demande Mesdames Florence Goudreau et Jeannine Charbonneau d'inclure à la zone agricole une partie du lot 13-A du rang 6 ;

ATTENDU que cette partie de lot n'est pas constructible et que les propriétaires ne voient aucun avantage à conserver ces terrains en zone blanche ;

ATTENDU que ces terrains sont vacants et ne seront jamais desservis par les réseaux municipaux ;

ATTENDU que cette demande est conforme au règlement de zonage numéro 124 de la municipalité ;

SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE ce conseil municipal approuve la demande de Mesdames Goudreau et Charbonneau adressée à la CTPAQ et recommande à celle-ci de l'autoriser.

ADOPTÉE

En tant que propriétaire de la Ferme Fleur du Jour, le conseiller Sylvain Labrecque mentionne son intérêt en regard du prochain point à l'ordre du jour, et se retire des délibérations et du vote.

118-2009
Demande à la CPTAQ de la Ferme Fleur du Jour

ATTENDU la demande d'aliénation de la Ferme Fleur du Jour afin de procéder à l'acquisition d'une partie des lots 21C et 21D rang 5 du Canton de Nelson, dans le but d'agrandir la superficie cultivable de son exploitation agricole ;

ATTENDU QUE cette demande ne constitue aucune contrainte pour l'agriculture ;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



	<p>ATTENDU QUE le demandeur est un agriculteur établi et que l'agrandissement de son exploitation est susceptible de contribuer au développement de l'économie locale ;</p> <p>ATTENDU QUE le vendeur ne se spécialise pas dans l'agriculture mais dans la production animale ;</p> <p>ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage numéro 124 de la municipalité ;</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE ce conseil municipal approuve la demande de Ferme Fleur du jour adressée à la CTPAQ et recommande à celle-ci de l'autoriser.</p> <p>ADOPTÉE</p>
Vente d'un terrain sur la rue Préfontaine	La directrice informe le conseil municipal qu'un terrain sur la rue Préfontaine sera vendu à Monsieur Gabriel Caron, soit le lot 16C-83.
Avis de motion	Le conseiller Yves Boissonneault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 124 afin d'inclure une partie de la zone 34 IA dans la zone 33 R/C.
119-2009 Remplacement d'un poteau au Centre de loisirs	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise le remplacement du poteau qui soutient les fils électriques alimentant le terrain balle au Centre des loisirs et qui est cassé. Le poteau sera planté par Monsieur Gilles Buissières et le transfert des fils sera effectué par Marius Marcoux, électricien. La somme approximative de 850\$ plus taxes pour les travaux sera puisée au poste Ent. et rép. Bâtiment et terrain (02 70120 522).</p> <p>ADOPTÉE</p>
Période de questions	Monsieur le Maire invite les citoyens à la période de questions.
120-2009 Ajout d'une municipalité à la Corporation de transport la Cadence	<p>SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve l'adhésion de la Municipalité de Villeroy à la Corporation de transport La Cadence.</p> <p>ADOPTÉE</p>
121-2009 Invitation souper-conférence du 50 ^e anniversaire du Mont Apic	<p>SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux billets au total de 100\$ pour le souper-conférence du 50^e anniversaire du Mont Apic. La somme sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).</p> <p>ADOPTÉE</p>
122-2009	CONSIDÉRANT que le nombre de véhicules tout terrain (VTT) est en grande croissance et que les

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Circulation des
vtt sur les
chemins publics

droits de passage sur les terres agricoles sont de plus en plus restreints ;

CONSIDÉRANT que ces véhicules sont à la fois récréatifs, sportifs et un outil de travail indispensable pour le monde agricole et forestier ;

CONSIDÉRANT que ces véhicules sont obligatoirement immatriculés et assurés ;

CONSIDÉRANT que la circulation sur les voies publiques est autorisée sur de courtes distances pour avoir accès à certains services, contourner des obstacles ou se rendre d'une propriété à une autre, ce qui est difficile à gérer par les utilisateurs et la Sécurité du Québec ;

CONSIDÉRANT la résolution 67-04-09 de la Paroisse de Plessisville ;

**À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal appuie la résolution 67-04-09 de la Paroisse de Plessisville ;

QUE le véhicule tout terrain (VTT) ait accès sur les voies publiques et le droit d'y circuler au même titre que le cyclomoteur avec une réglementation adaptée aux nouvelles réalités d'aujourd'hui ;

QUE les municipalités de la MRC de l'Érable, la MRC de l'Érable et l'UPA fassent pression auprès du Ministère des Transports du Québec pour faire avancer le dossier qui est en attente depuis des années afin qu'on en vienne à une conclusion ;

QU'une copie de la présente résolution soit expédiée à :

- M. Rick Lavergne, directeur général MRC de l'Érable
- M. Marcel Carpentier, directeur général MTQ Mauricie-Centre-du-Québec
- Mme Sylvie Roy, députée de Lotbinière
- M. Jocelyn Descent, directeur de la Sécurité du Québec
- M. Martin Tremblay, président du Club Sport 4 de l'Érable
- M. Frédéric Dubois, président de la Fédération de l'UPA locale
- M. Maurice Vigneault, président Fédération Lotbinière-Mégantic
- Mme Jacinthe Gagnon, présidente Fédération Rive-Nord
- Mme Luce Bisson, présidente Fédération Lévis-Bellechasse
- Aux maires des municipalités de la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil autorise la réservation d'une table de 8 personnes au coût de 280\$ pour le souper conférence de Madame Monique Gagnon-Tremblay qui aura lieu le 14 mai 2009, ceci dans le cadre de la campagne de financement de Partenaires 12-18. La somme sera puisée dans le poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 50\$ pour la participation du maire à la Journée régionale canneberge. La somme sera puisée dans le poste de Relations extérieures – élus (02 11000 493).

123-2009
Invitation souper
conférence au
profit de
Partenaires 12-
18

124-2009
Journée
régionale
canneberge

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



125-2009
Tournoi de golf
pour la Fondation
du CLSC-CHSLD
de l'Érable

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise les conseillers Dany Bolduc et David Boissonneault à participer au tournoi de golf au profit de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable qui aura lieu vendredi le 5 juin 2009. La somme de 85\$ par personne pour un total de 170\$ sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

126-2009
Droit de passage
à Molopo
Canada

**SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la compagnie Molopo à circuler sur les chemins municipaux afin d'effectuer un levé géophysique dans le but d'acquérir des informations pour la recherche d'hydrocarbure ou de réservoir souterrains ;

QUE le conseil municipal interdit à la compagnie Molopo et/ou ses sous-contractants d'utiliser les camions vibrateurs dans les limites du périmètre urbain ;

QU'en cas de dommages aux chemins municipaux, ceux-ci seront à la charge de la compagnie Molopa.

ADOPTÉE

127-2009
Adoption du
procès verbal
séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

128-2009
Levée de
l'assemblée

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette session soit levée à 21 h 27.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Marcel Beaudoin
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 4^e jour de mai 2009

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

